

(Traduction)

L'hon. M. Martineau: Je crois que le ministre voulait répondre.

L'hon. M. Gordon: On m'a demandé des renseignements au sujet de certains pour-parlers qui ont eu lieu en juillet 1963 avec le secrétaire au Trésor au sujet de l'impôt proposé d'égalisation de l'intérêt. J'ai répondu à mon honorable ami qu'à ma connaissance, il n'avait pas été question de l'impôt canadien de retenue à ce moment-là. Il a alors demandé si le Canada aurait préféré une exemption complète de l'impôt proposé d'égalisation de l'intérêt, plutôt que de laisser la question à la discrétion du président. Bien entendu, nous aurions préféré cette solution. Nous devons faire face à la même situation que le Trésor des États-Unis, alors qu'une proposition détaillée avait été présentée au Congrès aux termes de laquelle un bill renfermant certaines dispositions aurait été adopté et le secrétaire au Trésor, M. Dillon, après consultation avec le président, décida que la meilleure chose à faire au cours de la fin de semaine, une fin de semaine très difficile, serait de recommander que cette exemption pour le Canada soit laissée à la discrétion du président. Il nous a semblé à cette époque que puisqu'ils n'estimaient pouvoir en faire davantage, cette mesure atténuerait les craintes régnant sur les marchés financiers canadiens. Bien entendu, lorsque l'annonce a été faite, ces craintes ont été calmées et les marchés canadiens ont atteint de nouveaux sommets.

Je puis assurer à mon honorable ami qu'à ma connaissance, les marchés canadiens n'ont jamais inspiré plus confiance qu'en ce moment. Je suis sûr que cela le réjouira.

L'hon. M. Martineau: Je remercie le ministre du renseignement. Je crois savoir que dans la hâte de ce week-end mémorable, c'est tout ce que le gouvernement canadien a pu obtenir en fait de concessions. Je me demande si d'autres tentatives ont été faites depuis lors pour faire insérer l'exemption dans la loi?

L'hon. M. Gordon: Je me demande s'il serait utile de poursuivre cet interrogatoire, monsieur le président. De toute évidence, comme mon honorable ami le sait, les membres du gouvernement canadien, et notamment moi-même, en ma qualité de ministre des Finances, sommes constamment en rapport avec les fonctionnaires du Trésor des États-Unis. Mon principal souci à l'heure actuelle est de savoir ce qu'il adviendra de cet impôt projeté d'égalisation de l'intérêt. Dès qu'on l'a annoncé, j'ai essayé de savoir à quel moment cet impôt sera mis en vigueur, si

[M. le président.]

tant est qu'il le soit. Ainsi nous saurions à quoi nous en tenir et le Canada ne serait pas aux prises avec les incertitudes que nous connaissons depuis neuf mois.

L'hon. M. Monteith: Depuis juin 1963.

L'hon. M. Gordon: Je ne remonterai pas aussi loin, simplement à neuf mois. Dans un autre domaine, bien entendu, à la fin d'une période une solution est prise d'ordinaire dans un sens ou dans l'autre, mais nous nous trouvons toujours dans la situation où nous ignorons si cet impôt projeté sera adopté par le Sénat des États-Unis avant qu'il s'ajourne pour certaines élections qui auront lieu à l'automne.

La dernière fois que je lui ai parlé, il y a environ deux ou trois semaines, le secrétaire du Trésor était confiant que le Sénat s'occuperait de cet impôt projeté avant d'ajourner en juillet. Je ne puis rien ajouter. Je rappellerai à mon honorable ami que cet article 19 traite simplement de l'abolition d'un impôt qui n'a jamais été appliqué et qui devient inutile par suite de la réduction de l'impôt de retenue qui, autrement, aurait été augmenté en janvier prochain.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président...

(Traduction)

L'hon. M. Nowlan: Puis-je poser au ministre cette...

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît!

(Texte)

A l'ordre! L'honorable député se lève-t-il pour traiter de l'article 19?

M. Grégoire: Oui, monsieur le président, c'est-à-dire que c'est à la fois les articles 19 et 20, puisqu'il y a quand même un lien indirect entre ces deux articles.

Je veux tout simplement poser une question à l'honorable ministre des Finances relativement aux impôts spéciaux sur les profits et dividendes des non-résidents, qui ont été décrétés au cours de la dernière année, afin d'encourager les Canadiens à investir de plus en plus de façon à reprendre une partie de leur économie, ou du moins un pourcentage des actions des compagnies établies au Canada. Le ministre peut-il nous dire si, en plus de la taxe spéciale imposée pour atteindre l'objectif qu'il s'était fixé, il a pris d'autres mesures pour voir à remplacer par des capitaux canadiens les capitaux américains qu'on découragerait indirectement par l'application d'impôts spéciaux aux non-résidents?

(Traduction)

M. le président: Il se peut que le ministre veuille répondre à cette question, mais elle